



 L'ÉCOLOGIE, LE CHANTIER PERMANENT

LOI CLIMAT : LES DÉPUTÉS VALIDENT L'ÉCO-SCORE À TITRE EXPÉRIMENTAL

Raphaël MarchalSoizic BONVARLET, le Mercredi 31 mars 2021 à 21:24

Les députés ont adopté l'article 1er du projet de loi "climat et résilience", qui prévoit la mise en place d'un "affichage environnemental" sur certains produits et services à titre expérimental. Cet "éco-score" sera prioritairement déployé dans le secteur de l'habillement et du textile.

Un peu plus de 48 heures après le début des débats dans l'hémicycle, les élus ont adopté l'article 1er du projet de loi "Climat et résilience", qui prévoit la mise en place d'un affichage environnemental. Destiné à guider le consommateur sur ses achats, cet "éco-score" devra indiquer l'impact environnemental d'un aliment, d'un vêtement ou d'un service.

À l'issue d'une phase expérimentale d'une durée maximale de cinq ans, cet affichage pourra être rendu obligatoire selon les secteurs, sur décision de l'exécutif. Les modalités de ces expérimentations seront définies par décret.

"VOUS ÊTES À CÔTÉ DE LA PLAQUE"

Comme lors de l'examen en commission spéciale, plusieurs députés de l'opposition ont tenté, sans succès, de modifier les critères retenus pour aboutir au calcul de la note. En réponse, la rapporteure, Aurore Bergé (La République en marche), a rappelé la nécessité de parvenir à un dispositif lisible.

"Vous êtes à côté de la plaque", s'est énervé Jean-Marie Sermier (Les Républicains). Selon lui, à l'heure actuelle, la formule retenue risquerait de pénaliser certaines denrées alimentaires françaises, du fait de leur production artisanale, contrairement à des produits conçus dans un objectif de rapidité. Un argument balayé par la majorité, qui a rappelé que le texte prévoyait une disposition particulière pour les aliments, afin de défendre les produits locaux.

UNE PRIORITÉ POUR LE TEXTILE

Parmi les dispositions retenues, les députés ont adopté un amendement de Nathalie Sarles (LaREM), co-signé par de nombreux élus de la majorité. Il prévoit une entrée en vigueur prioritaire de l'affichage environnemental pour le secteur de l'habillement et du textile, deuxième industrie la plus polluante au monde.

À une voix près, un sous-amendement socialiste visant à prévoir un affichage social sur les vêtements n'a pas été validé. Il s'agissait de promouvoir une *"économie plus humaine"*, comme l'a expliqué Dominique Potier, quelque huit ans après l'épisode du Rana Plaza. L'effondrement de cet immeuble du Bangladesh, qui accueillait plusieurs ateliers de confection dans des conditions indignes, avait

causé la mort de plus de 1 100 personnes mettant en lumière les dérives de la "fast fashion".

Si elle ne s'est pas opposée, sur le fond, à la mesure, Barbara Pompili a alerté sur sa faisabilité, jugeant les modalités de la mise en œuvre d'un affichage social moins avancées que celles de l'éco-score. Ce qui risquait, en cas d'insuccès, de "*torpiller*" l'affichage environnemental. Sous les protestations d'une partie de l'hémicycle, la ministre de la Transition écologique a également ajouté qu'elle refusait de "*s'acheter à peu de frais une bonne conscience*".
Finalement, le sous-amendement a recueilli 102 voix pour, dont 16 d'élus LaREM, et... 102 voix contre.

LE PRINCIPE DE L’AFFICHAGE EN "OPEN DATA" VALIDÉ

Les députés ont par ailleurs adopté un amendement d'Éric Bothorel (La République en marche), sous-amendé par la rapporteure Aurore Bergé et soutenu par la ministre, consistant à mettre à disposition en "données ouvertes" les éléments de l'affichage environnemental pour les produits concernés.

Un amendement porté par Delphine Batho (non inscrite), a proposé d'aller plus loin par la création d'un outil numérique sur le modèle de l'application Yuka qui permet, en scannant des produits alimentaires et cosmétiques, d'obtenir des données concernant leur impact sur la santé, et de le décliner en matière d'empreinte carbone.